

Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE N° 7433 DU 30 JUIL 2009  
(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Valeur taxable de la noix de cola à l'exportation.

J'ai l'honneur de rappeler à l'ensemble du service et des usagers que les noix de cola et coques Fraîches ou séchées, de la position tarifaire 0802 .90.10.00 Q acquittent, à l'exportation un Droit Unique de Sortie (DUS) de 14% appliquée à une valeur de référence de 60 FCFA/Kilogramme net.

J'en appelle à la rigueur du service ainsi qu'au civisme fiscal des usagers afin que ces dispositions soient désormais scrupuleusement observées.

AMPLIATIONS :

- MEF/DIR/CAB
- DIR. Recettes Douanières
- SYND - Transit A/C SAGA-CI
- SYNATRANS
- FINIS-CI
- Toutes Directions Douanes.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL



COL. MAJOR A. MANGLY